

TRIBUNE DE GENÈVE

«SPOILIATIONS ET RESTITUTIONS ÉTUDE DE CAS RÉCENTS»

Une toile de Klimt raconte son histoire à Genève

C'est un tableau qui avait fait sensation lors de sa vente aux enchères. Il y a un an, chez Christie's, à New York, un collectionneur avait acquis Le Pommier de Klimt, de 1912, pour 33 millions de dollars. Alors, forcément, quand le voile est tombé jeudi soir à la galerie

Artvera's, au Bourg-de-Four, des exclamations et applaudissements se sont élevés du public. Cette toile du maître viennois était exceptionnellement prêtée l'espace d'un jour, pour être, sous bonne garde, le clou d'une conférence sur la spoliation et la restitution d'œuvres d'art, organisée sous l'égide de l'Association des amis suisses de l'Université hébraïque de Jérusalem.

L'histoire de ce tableau se confond avec l'histoire, avec un grand «H». Il fait partie d'un lot de Klimt ayant appartenu à Adèle Bloch-Bauer, épouse d'un industriel juif de Vienne. L'un

des portraits que le peintre viennois a réalisés de la dame s'est vendu en 2006 à 135 millions de dollars, un des prix les plus élevés jamais atteints pour un tableau.

En 1938, à l'Anschluss, le mari, veuf depuis 1925, doit fuir l'Autriche en abandonnant sa collection. Celle-ci passe entre les mains de plusieurs dignitaires nazis, avant de finir sur les cimaises du Musée du Belvédère, à Vienne. A la fin de la guerre, la nièce d'Adèle Bloch-Bauer, Maria Altmann, qui vit à Los Angeles, réclame son dû. Comme l'expliquait jeudi le conférencier, Me Marc-André

Renold, co-directeur du Centre du droit de l'art de l'Université de Genève, on assiste alors à une seconde spoliation. Car, pour récupérer la collection, l'héritière doit laisser les six toiles de Klimt, au prétexte qu'Adèle Bloch-Bauer avait signifié dans son testament vouloir les léguer à l'Etat autrichien.

Ce n'est qu'une cinquantaine d'années plus tard, en 1998, qu'un journaliste se penche à nouveau sur la question, soulignant que le legs n'avait pas été officiellement validé, pour cause de fuite précipitée. Au terme de quatre ans de procédure judiciaire, la Cour suprême des Etats-Unis accorde à la plaignante le droit d'agir contre l'Autriche, une première dans ce domaine. Maria Altmann récupère finalement son héritage en 2006, à nonante ans. Sauf une des six toiles, qui, à l'époque, aurait été vendue en bonne et due forme. Cette affaire-là est toujours pendante. Quant aux autres Klimt, n'ayant pas les moyens de les assurer, elle devra se résoudre à les revendre. Une seule toile sera acquise par un musée. Le fameux Pommier ne sera peut-être plus visible avant longtemps. Quelques privilégiés ont eu la chance de le contempler mercredi et jeudi.



Le «Pommier» dévoilé. Les Nazis l'avaient confisqué. (FRANK MENTHA)